Nations Unies S/PV.5765



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5765e séance

Lundi, 22 octobre 2007, à 10 h 20

New York

Président :	M. Christian	(Ghana)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Du Xiacong
	Congo	M. Okio
	États-Unis d'Amérique	Mme Wolcott
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Bockel
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Soler Torrijos
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Quatorzième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2007/593)

07-55603 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Quatorzième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2007/593)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Burkina Faso une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le Facilitateur de l'Accord de Ouagadougou à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, S. E. M. Djibrill Y. Bassolé.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Côte d'Ivoire une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Abou Moussa, Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général pour l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/593, qui contient le quatorzième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Abou Moussa, Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général pour l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, à qui je donne la parole.

M. Moussa (*parle en anglais*) : Le quatorzième rapport du Secrétaire général (S/2007/593), dont le Conseil de sécurité est saisi, rend compte des principaux événements survenus en Côte d'Ivoire depuis son rapport du 14 mai 2007, et notamment de la mise en œuvre des grandes étapes du processus de paix. En prévision des consultations prévues par la résolution 1765 (2007) du Conseil de sécurité, au cours desquelles le Conseil fera le point sur le mandat et les effectifs de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), le rapport note qu'aucun des objectifs à atteindre avant de pouvoir modifier le mandat et les effectifs de l'ONUCI n'ont été pleinement remplis, à savoir le démantèlement et le désarmement des milices, le désarmement des combattants et le rétablissement de l'administration publique dans tout le pays.

Comme le rapport du Secrétaire général parle de lui-même, mon exposé portera exclusivement sur les événements survenus depuis sa publication, ainsi que sur les dangers et les problèmes sous-jacents. J'aborderai également les possibilités naissantes d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou.

Le souci permanent des dirigeants ivoiriens de prendre en main le processus de paix a permis un certain nombre de progrès dans l'exécution des tâches fixées dans l'Accord politique de Ouagadougou. En assumant leur responsabilité première de rétablir durablement la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire, les Ivoiriens se sont également employés à définir de concert les obstacles au processus et les moyens de les surmonter avec le concours infaillible du Facilitateur.

Concernant les questions militaires et sécuritaires, la suppression progressive de la zone de confiance est parvenue à un stade avancé, avec le déploiement des brigades mixtes par le centre de commandement intégré, la désactivation des derniers points de contrôle de l'ONUCI et la mise en place de

17 postes d'observation. Les forces de l'ONUCI sont donc en train de redéployer leurs troupes en vue d'aider au mieux le Gouvernement ivoirien à appliquer les volets militaires et sécuritaires de l'Accord politique de Ouagadougou. La situation en matière de sécurité reste globalement stable, quoique fragile, grâce à l'amélioration du climat politique.

Sur le front politique, les audiences foraines ont repris le 25 septembre, tel que demandé à la deuxième session du Comité d'évaluation et d'accompagnement, qui s'est tenue à Ouagadougou le 4 septembre. S'agissant d'un préalable important au processus d'identification, cette opération répond en parallèle à l'appel urgent que le Facilitateur a adressé aux dirigeants ivoiriens, les priant instamment de passer des gestes symboliques à des mesures concrètes pour mener à bien les tâches définies dans l'Accord politique de Ouagadougou. Sur les 25 équipes d'audiences foraines prévues dans le cadre de la première phase, 20 sont désormais déployées et opérationnelles. Au 18 octobre, près de 3 400 demandes de copies de certificats de naissance avaient été déposées, et 3 044 ont été délivrées.

Initialement faible, le nombre des personnes qui se présentent aux audiences foraines augmente peu à peu sous l'effet de la campagne de sensibilisation.

S'agissant du rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays, le Gouvernement et les autorités des Forces nouvelles se sont penchés sur les problèmes persistants en matière de sécurité, de logistique et de ressources financières. Cela a permis, à la date du 18 octobre, le redéploiement de 22 préfets, de 27 secrétaires généraux et de 107 sous-préfets.

Entre-temps, conformément au nouveau mandat que lui a confié la résolution 1765 (2007) du Conseil de sécurité, l'ONUCI continue d'aider le Gouvernement ivoirien à mettre en œuvre les aspects principaux de l'Accord politique de Ouagadougou. La Mission, outre qu'elle fournit un appui logistique et technique et pour la sécurité, est en train d'achever la mise en place d'une cellule de certification au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Les modalités pratiques de la certification du processus électoral seront définies dans un avenir proche, en consultation avec le Facilitateur.

(*l'orateur poursuit en français*)

En dépit des efforts inlassables entrepris par le Gouvernement pour mettre en œuvre l'Accord de Ouagadougou, le processus de paix demeure confronté à un nombre de défis sérieux. La restructuration des forces armées ivoiriennes demeure une tâche cruciale pour concrétiser et renforcer la réunification du pays. À cette fin, le Facilitateur a mené des consultations approfondies avec les chefs d'état-major des forces armées ivoiriennes et des Forces nouvelles, ainsi qu'avec les commandants des zones des Forces nouvelles et les commandants des Forces impartiales. Le Facilitateur entend soumettre prochainement au Président Gbagbo et au Premier Ministre Soro des propositions concrètes relatives aux questions des grades militaires et des quotas des éléments des Forces nouvelles devant intégrer l'armée unifiée. Il est permis d'espérer que ceci facilitera le démarrage du processus de démantèlement des milices et du désarmement des combattants. En effet, les cérémonies symboliques de démantèlement des milices armées (DDM), à Guiglo le 19 mai, et de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), à Bouaké le 30 juillet, n'ont pas été suivies du lancement formel dudit processus.

Comme le Secrétaire général l'a noté dans son rapport, les donateurs ont fait preuve de générosité dans leur appui à l'Accord de Ouagadougou. Cet appui pourrait faciliter les efforts tendant à accélérer l'accomplissement des tâches essentielles telles que le DDR, le processus de pré-identification et l'identification, la préparation des élections et les programmes de redressement après conflit. Cependant, afin d'encourager les donateurs à maintenir leur appui au processus de mise en œuvre, il est essentiel que les parties ivoiriennes adressent un message fort et sans équivoque quant à leur détermination à se conformer aux échéances qu'elles se sont fixées pour accomplir les tâches essentielles prévues au titre de l'Accord de Ouagadougou.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le partenariat très positif entre l'ONU et le Facilitateur et la nomination récente à Abidjan du Représentant spécial du Facilitateur constituent des perspectives encourageantes pour l'accélération du processus de mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou. Des consultations régulières entre les dirigeants de l'ONUCI et le Facilitateur ont pour but d'identifier les dangers et les défis nouveaux et d'étudier les moyens pratiques d'y faire face de manière proactive. Grâce à son rôle actif auprès des dirigeants ivoiriens, le Représentant spécial du Facilitateur les encourage à s'acquitter de leurs obligations au titre de l'Accord de paix. Conformément

au paragraphe 10 de la résolution 1765 (2007) du Conseil de sécurité, et comme le Facilitateur l'a demandé récemment dans une lettre adressée au Secrétaire général, l'ONUCI assure la sécurité du Représentant spécial du Facilitateur afin qu'il puisse se déplacer et mener ses activités sans difficultés.

De même, des efforts sont actuellement en cours en vue de développer la synergie entre la médiation du Facilitateur et les fonctions d'authentification et de certification de l'ONUCI. L'objectif est de définir des critères qui garantiront que ces fonctions sont effectivement menées à bien. Il faut espérer que la troisième réunion du Comité d'évaluation et d'accompagnement permettra d'arrêter un calendrier précis des tâches qu'il reste à accomplir.

En conclusion, la volonté continue des dirigeants ivoiriens de prendre la tête des efforts de rétablissement de la paix dans leur pays est un facteur clef d'une mise en œuvre effective de l'Accord de paix de Ouagadougou. Toutefois, pour que le processus de paix devienne irréversible, il faudra accorder une attention particulière aux questions militaires et politiques en suspens qui sont étroitement liées à d'autres aspects clefs de l'Accord. Il est également indispensable d'élaborer des arrangements pragmatiques entre les parties prenantes nationales et leurs partenaires internationaux dans le contexte d'un nouveau partenariat pour la paix.

Je tiens à rappeler que, comme le Secrétaire général l'a signalé dans son rapport, le processus de paix dans son ensemble et l'amélioration de la situation en matière de sécurité demeureront précaires tant qu'ils ne seront pas étayés par des progrès concrets, en particulier dans l'exécution des tâches cruciales prévues par l'Accord politique de Ouagadougou.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Moussa pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Djibrill Y. Bassolé, Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, qui va prendre la parole du nom du S. E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et Facilitateur de l'Accord de Ouagadougou.

M. Bassolé (Burkina Faso) : Au moment où le Conseil de sécurité s'apprête à examiner la situation en République de Côte d'Ivoire, c'est un insigne honneur pour moi de prendre la parole devant le Conseil au nom du Président Blaise Compaoré, Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Facilitateur du dialogue direct inter-ivoirien, pour exprimer son appréciation sur l'état d'avancement du processus de paix en Côte d'Ivoire. I1 reste bien entendu que cette facilitation se fait avec le parrainage de l'Union Africaine.

Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler au Conseil de sécurité la profonde gratitude du Facilitateur et sa grande satisfaction pour la confiance qu'il a bien voulu placer en lui en entérinant l'Accord politique de Ouagadougou, signé sous ses auspices le 4 mars 2007 par le Président Laurent Gbagbo et M. Guillaume Soro. Je tiens également à exprimer au Conseil de sécurité et à l'ensemble du système des Nations Unies les sincères remerciements de la facilitation pour l'appui multiforme qu'ils lui apportent dans l'accomplissement de sa délicate mission de suivi de l'Accord politique de Ouagadougou. C'est aussi le lieu pour moi de rendre un hommage appuyé à la communauté internationale dans son ensemble, et particulièrement aux forces de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), aux troupes françaises de la Licorne et à tous les donateurs intervenant en Côte d'Ivoire.

L'Accord politique de Ouagadougou a entraîné un changement fondamental dans la situation politique en Côte d'Ivoire. Outre l'apaisement général du climat politique et social, i1 a permis la réunification du pays par la suppression de la zone de confiance et par le redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national. Désormais, les tensions militaires et politiques ont cédé le pas à un véritable dialogue, qui s'enracine progressivement entre les différentes forces politiques ivoiriennes et ouvre la voie à la réconciliation nationale.

S'agissant du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des forces combattantes, ainsi que du programme de désarmement et de démantèlement (DDM), des milices armées prévus dans le paragraphe III de l'Accord politique de Ouagadougou, il faut reconnaître qu'ils ne connaissent pas encore une exécution satisfaisante. Toutefois, l'on peut se réjouir de ce que les conditions de leur réalisation se réunissent progressivement. Ainsi, la création, dès le 16 mars 2007, du Centre de commandement intégré (CCI), chargé de la direction des aspects militaires de l'Accord, constitue un préalable à l'exécution de ces programmes. De même, l'organisation, le 19 mai 2007 à Guiglo, d'une cérémonie de destruction symbolique d'armes remises par des milices armées et la tenue, le 30 juillet 2007 à

Bouaké, d'une cérémonie de la flamme de la paix, par delà leur caractère symbolique, ont concouru à une décrispation politique et militaire, ce qui tend aussi à favoriser le démarrage de ces programmes.

Pour l'instant, les ex-forces belligérantes ne font plus usage de leurs armes dans le débat politique. La libre circulation des personnes et des biens est effective sur toute l'étendue du territoire national. Le Facilitateur s'emploiera à fixer les modalités des intégrations militaires – effectifs et grades – et à faire commencer le service civique dans un proche délai. Toutefois, il faut observer que ce retard ne traduit nullement aucune mauvaise volonté des parties ou des acteurs politiques ivoiriens dans la mise en œuvre de l'Accord.

Ce retard général s'explique essentiellement par la complexité des différentes opérations, l'insuffisance des ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre et des difficultés d'ordre administratif et technique inhérentes à la situation d'après conflit que connaît la Côte d'Ivoire. Les problèmes de sécurité, illustrés notamment par l'attentat du 29 juin dernier contre le Premier Ministre, M. Guillaume Soro, constituent également des obstacles à la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou conformément au chronogramme initial. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, le Comité d'évaluation et d'accompagnement, ainsi que l'ONUCI s'emploient à lever les obstacles qui jalonnent le processus de sortie de crise.

Le Facilitateur se réjouit de constater que le processus de paix, enclenché depuis le 4 mars 2007, fait l'objet, aujourd'hui, d'une large appropriation nationale, impliquant aussi bien les acteurs politiques que la société civile, les médias et les populations elles-mêmes, comme en témoignent la multiplication des manifestations culturelles et les initiatives diverses autour du retour de la paix.

Ainsi, la cérémonie de la flamme de la paix organisée à Bouaké le 30 juillet 2007, au-delà de sa symbolique, a contribué de façon significative à la décrispation politique nationale et au renforcement de la cohésion nationale. De même, le lancement officiel, le 25 septembre dernier, des audiences foraines, précédé par le redéploiement des magistrats, des préfets et des sous-préfets dans le nord du pays, ainsi que leur poursuite à ce jour sans ambages, témoignent du passage à une phase décisive du processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire.

La tenue, le 4 septembre 2007, de la deuxième réunion du Comité d'évaluation et d'accompagnement, à laquelle ont participé tous les membres de l'organe consultatif dont la création a été entérinée par la résolution 1765 (2007) du Conseil de sécurité, a donné une impulsion supplémentaire au processus de mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou. Il en est de même de la présence effective du Représentant spécial du Facilitateur en Côte d'Ivoire depuis le 10 septembre 2007.

L'action du Représentant spécial du Facilitateur, qui mérite d'être soutenue et encouragée au regard de l'ampleur de la tâche, sera bientôt renforcée par l'envoi, dès la semaine prochaine, d'une équipe d'experts dans différents domaines, afin de l'aider dans ses tâches de facilitation, de conciliation et de médiation déléguées au quotidien. Ce faisant, il sera en mesure de mieux aider les parties à surmonter les obstacles et les goulots d'étranglement à la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et pourra ainsi concourir à l'émergence de solutions aux différentes difficultés qui pourraient jalonner la mise en œuvre de l'Accord.

La Facilitation mesure pleinement l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir pour parvenir à la paix en Côte d'Ivoire. Elle a conscience des difficultés multiples qui entourent les différentes opérations prévues par l'Accord de Ouagadougou. Toutefois, elle continue à faire confiance aux parties ivoiriennes et à leur capacité de dépasser leurs divergences pour consolider la paix et la réconciliation nationale.

La Côte d'Ivoire a encore, j'en suis persuadé, besoin du concours de la communauté internationale et plus particulièrement du Conseil de sécurité pour parachever le processus de paix. C'est pourquoi le Facilitateur considère que l'Organisation des Nations Unies devrait continuer à jouer un rôle important dans le processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire, notamment à travers les fonctions de certification du Représentant spécial du Secrétaire général et l'action rassurante des forces impartiales de l'ONUCI et de la Licorne.

À cet égard, le Facilitateur salue la nomination d'un nouveau Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, en la personne de Monsieur Choi Young-jin. Je suis convaincu que cette nomination contribuera à donner une nouvelle impulsion au processus de paix en Côte d'Ivoire. Tout en adressant à Monsieur Choi Young-jin mes sincères félicitations et

mes vœux de succès dans cette nouvelle mission, je tiens à l'assurer de la disponibilité de la Facilitation à travailler avec lui.

Les signataires de l'Accord politique de Ouagadougou ont convenu de mettre en place un cadre institutionnel qui mettra en œuvre les dispositions dudit Accord, afin d'organiser une élection présidentielle libre, ouverte et transparente, selon le chronogramme convenu établi qui couvre la période allant de mars à décembre 2008. Le Facilitateur demande au Conseil de sécurité d'accompagner les engagements souscrits par le Président Laurent Gbagbo et le Premier Ministre Guillaume Soro, afin qu'ils puissent créer les conditions d'une élection démocratique, juste et apaisée. Il formule également le vœu qu'au premier semestre de l'année 2008, les opérations liées à l'identification et au recensement électoral soient achevées selon un nouveau chronogramme qui tiendra compte des impératifs techniques et organisationnels.

Conscient du caractère relativement fragile des acquis de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et des difficultés de tous ordres qui jalonnent le processus de paix, le Facilitateur incitera les acteurs ivoiriens, ainsi que leurs partenaires techniques et financiers, à réaliser les opérations essentielles qui garantiront des élections crédibles. Il s'agit en particulier de l'identification des populations, de l'établissement d'une liste électorale fiable, du désarmement et de la sécurisation du processus électoral.

La fonction de certification, désormais exercée à tous les stades du processus électoral par le Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que la fonction d'arbitrage que le Facilitateur assumera avec son appui, renforceront la confiance et l'adhésion des ivoiriens, dont dépendent la consolidation de la paix et la réconciliation nationale.

Compte tenu des efforts déjà réalisés sur le terrain et de la volonté soutenue des acteurs politiques ivoiriens, le Conseil de sécurité devrait examiner, avec une attention particulière, toutes les requêtes des parties ivoiriennes qui visent à consolider la paix et la réconciliation nationale.

Malgré les lenteurs constatées dans la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, malgré les difficultés rencontrées çà et là dans le processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire, l'espoir d'une véritable paix durable dans ce pays est à portée de main. Il est indispensable que les acteurs politiques ivoiriens assument pleinement leur responsabilité respective dans la conduite du processus de paix. Il est également nécessaire que la communauté internationale soutienne leurs efforts pour une sortie définitive de crise.

Je puis assurer le Conseil que le Facilitateur ne ménagera aucun effort pour continuer à accompagner les Ivoiriens vers la paix. Il compte sur le soutien décisif des Nations Unies, et particulièrement du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des observations ou poser des questions suite aux exposés que nous venons d'entendre.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire d'État chargé de la coopération et la francophonie de la France, M. Jean-Marie Bockel.

M. Bockel (France) : Je tiens à remercier tous les orateurs qui se sont exprimés. Je voudrais particulièrement saluer la présence du Ministre du Burkina Faso, M. Bassolé, et lui dire avec quelle attention nous avons écouté sa présentation très éclairante du processus de paix.

Je profite d'ailleurs de cette occasion pour féliciter le Burkina Faso pour son élection au Conseil de sécurité pour la période 2008-2009. Je ne doute pas que le Burkina Faso y jouera pleinement son rôle dans la continuité des efforts de paix qu'il a menés au cours des dernières années dans sa sous-région.

Je souhaite, à ce titre, rendre hommage au Président du Burkina Faso, M. Blaise Compaoré, qui anime au quotidien le délicat dialogue entre les parties ivoiriennes. Il était très important qu'un haut représentant de son pays vienne présenter aujourd'hui sa vision au Conseil de sécurité et, à travers le Conseil, à la communauté internationale tout entière. Ce débat est une occasion de marquer une nouvelle fois tout notre appui au Facilitateur et au processus de Ouagadougou. Le Conseil de sécurité a endossé l'accord politique conclu entre les Ivoiriens et n'a cessé depuis de s'y référer. Mais il nous faut réexprimer avec force cet appui : cet accord constitue une chance réelle pour la Côte d'Ivoire de sortir de la

crise. Il n'y a tout simplement pas d'alternative aujourd'hui.

Le processus formalisé entre le 4 et le 6 mars 2007 avec la signature de l'Accord politique de Ouagadougou et de l'accord complémentaire a conduit à de premiers progrès. Le plus visible est sans doute, après le déploiement de six unités mixtes des forces de défense et de sécurité des deux parties, le démantèlement de la zone de confiance, que le Ministre a évoquée, et son remplacement par une série de postes d'observation de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Par ailleurs, des gestes symboliques marquants ont été effectués par les parties ivoiriennes pour marquer le lancement des audiences foraines, le début du désarmement des milices, la restauration de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays ou encore la création d'un centre de commandement intégré pour mieux coordonner des forces de sécurité, autrefois concurrentes.

Mais ces progrès sont insuffisants. Comme le Ministre Bassolé l'a indiqué à l'instant avec franchise, comme le Secrétaire général le relève dans son dernier rapport, que M. Abou Moussa nous a présenté très clairement tout à l'heure, les parties ont pris un important retard dans l'application de l'Accord. C'est préoccupant. Certes, aucune date n'est intangible, mais il doit exister une perspective claire et irréversible pour la tenue d'élections présidentielles et législatives ouvertes, libres, justes et transparentes, conformément aux normes internationales. Cet objectif suppose que les parties ivoiriennes tiennent leurs engagements et établissent un nouveau calendrier qui mène la Côte d'Ivoire vers la sortie de crise.

Face à une crise longue et complexe, il faudra à la fois, comme le Secrétaire général l'a relevé, régler la lancinante question des grades, qui paralyse toute réelle intégration des forces de défense; assurer un désarmement effectif des milices, ce qui est un préalable à leur démantèlement; lutter contre la prolifération des armes, sans laquelle il n'y a pas de sécurité; et assurer, dans le même temps, un meilleur respect de l'état de droit.

À très court terme, cependant, comme le Ministre Bassolé l'a rappelé, la priorité doit être accordée au processus d'identification des populations. J'insiste sur ce point en raison du rôle spécifique de l'ONU à cet égard : il reviendra en effet au Représentant spécial du Secrétaire général de certifier toutes les étapes du processus électoral, sur lequel s'appuie le retour à la paix civile. À mon tour, je salue à ce titre la désignation de M. Choi comme nouveau Représentant spécial du secrétaire général, et je rends hommage à M. Abou Moussa pour l'intérim qu'il a accompli avec compétence et détermination dans cette fonction.

Je souligne le caractère crucial de la tâche de certification que le Conseil a confiée au Représentant spécial dans la résolution 1765 (2007). Chacune des étapes du processus électoral est importante : sans identification correctement menée à bien, comment assurer l'inscription de tous les citoyens qui le souhaitent sur les listes électorales et donc la crédibilité de la suite du processus électoral? Je ne sous-estime pas les difficultés réelles de ce processus, qui est d'une extrême sensibilité, mais par lequel passe la sortie de crise. La Côte d'Ivoire dispose cependant, dans l'Accord de Ouagadougou, d'un outil efficace : les audiences foraines. Il est urgent que les parties, comme le Facilitateur le souhaite, progressent rapidement dans le déploiement à grande échelle de ces audiences foraines, que celles-ci soient constituées avec le personnel prévu et qu'elles bénéficient de la protection nécessaire.

Que peuvent faire le Conseil de sécurité et, plus largement, les Nations Unies? Ce n'est pas le rôle de ce Conseil de dire depuis New York comment les multiples questions que le Facilitateur tente de dénouer peuvent être réglées dans le détail : la feuille de route a été fixée à Ouagadougou par les Ivoiriens eux-mêmes. Mais c'est bien la responsabilité du Conseil de sécurité, à travers son soutien aux efforts du Facilitateur, de veiller au respect par les deux parties de leurs engagements et au bon achèvement du processus.

Il est essentiel que le Conseil de sécurité maintienne son soutien à la Côte d'Ivoire dans cette période de transition. La France, pour sa part, continuera d'agir dans ce sens, comme elle l'a fait de manière constante. Comme le Secrétaire général, la France estime nécessaire de conserver le mandat des forces impartiales, ainsi que le niveau des troupes de l'ONUCI tel qu'il a été défini en juillet dernier. Ce mandat, tout en adaptant leur rôle, permet de conserver leur capacité de réagir sans délai en cas d'attaque contre le processus de paix.

Ma délégation a déposé un projet de déclaration à la presse en ce sens, et j'espère que le Conseil pourra l'adopter aujourd'hui.

Il existe une chance de faire aboutir le processus de paix ivoirien. Nous devons pleinement la saisir en appuyant l'action du Facilitateur et en nous montrant vigilants dans le respect des engagements qui ont été pris devant lui par les parties ivoiriennes. Un nouvel élan, que le Secrétaire général a appelé de ses vœux, est aujourd'hui indispensable. Il n'est pas hors de portée. Les Ivoiriens peuvent compter sur le Conseil de sécurité et, je voudrais le dire ici, sur la France pour appuyer leurs efforts en ce sens.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud voudrait souhaiter la bienvenue à S. E. M. Djibrill Bassolé, Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, en sa qualité de représentant du Facilitateur du processus de paix en Côte d'Ivoire, le Président Blaise Compaoré, et le remercier de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui. Je voudrais également saisir cette occasion pour adresser les sincères remerciements de ma délégation au Président Compaoré pour le rôle actif de Facilitateur qu'il a joué sans relâche. Je faillirais à mon devoir si je ne félicitais pas également le Burkina Faso pour son élection en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2008-2009. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec le Burkina Faso au sein de ce conseil.

Ma délégation voudrait également remercier M. Abou Moussa, Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, de son dévouement sans faille et du travail réalisé par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) sous sa conduite, ainsi que pour l'exposé qu'il a prononcé devant le Conseil.

La signature de l'Accord politique de Ouagadougou le 4 mars 2007 a été historique. Elle a permis aux parties ivoiriennes, avec l'aide de leurs voisins, en particulier du Président Compaoré du Burkina Faso, de conclure un accord et de devenir parti prenante au règlement d'une question qui a plongé la communauté internationale dans la perplexité depuis de nombreuses années. Le Secrétaire général a décrit la signature de l'Accord de Ouagadougou comme un « authentique tournant » dans le processus de paix en Côte d'Ivoire. « La maîtrise du processus de paix », a déclaré le Secrétaire général, « fait peser sur les parties ivoiriennes une responsabilité de poids, celle d'appliquer l'Accord de Ouagadougou intégralement et de bonne foi. » Depuis la signature de l'accord, il a souvent été souligné que certains des processus et obligations que les parties doivent mettre en œuvre en vertu de l'Accord de Ouagadougou n'ont pas encore été mis en place. Cependant, l'Afrique du Sud reste optimiste et pense que toutes les parties en Côte d'Ivoire ont démontré la volonté politique de faire avancer le processus et de respecter le calendrier convenu. Nous partageons le point de vue du Premier Ministre Soro, qui a rassuré tout le monde en disant que sa détermination à préserver la crédibilité du processus électoral était plus importante que le respect de délais stricts.

L'Afrique du Sud se félicite de la création du centre de commandement intégré, de la formation des six brigades mixtes et du lancement des tribunaux itinérants, ainsi que du travail initial réalisé dans le domaine de l'identification et de l'inscription des électeurs, du désarmement et du démantèlement des milices, du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, ainsi que du rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays. Ma délégation a tout particulièrement conscience des difficultés techniques, logistiques et en matière de capacités qui freinent les efforts des parties en vue de respecter pleinement le calendrier fixé pour la mise en œuvre des processus techniques délicats tels que le démantèlement des milices, le regroupement des anciens combattants, le redéploiement de l'autorité de l'État et du déploiement des tribunaux itinérants. Néanmoins, nous sommes persuadés qu'avec l'aide de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, l'appui de la communauté internationale et l'engagement politique des parties, ces difficultés ne sont pas insurmontables.

La table ronde des donateurs, qui s'et tenue récemment, illustre la bonne volonté, l'attachement et le désir de la communauté internationale à rétablir la paix, la prospérité et le développement en Côte d'Ivoire. Nous nous félicitons de l'annonce de contributions de 388 millions de dollars par la communauté internationale en faveur du processus de paix. Il importe maintenant que ces promesses soient honorées. L'Afrique du Sud lance un appel à la communauté internationale et à celle des donateurs afin qu'ils poursuivent leur appui matériel et technique au Gouvernement de la Côte d'Ivoire et mettent pleinement en œuvre l'Accord de Ouagadougou.

Pour terminer, ma délégation partage l'opinion que le Secrétaire général a exprimée dans son plus récent rapport :

> « Le climat politique positif qui règne en Côte d'Ivoire depuis la signature de l'Accord de

Ouagadougou donne aux parties ivoiriennes la possibilité de progresser concrètement dans la mise en œuvre de l'Accord ». (*S/2007/593, par. 59*)

Nous convenons également avec lui que l'élan insufflé par la signature de l'Accord ne doit pas s'évaporer et que

« le processus de paix dans son ensemble et l'amélioration de la situation en matière de sécurité demeureront précaires tant qu'ils ne seront pas étayés par des progrès concrets » (*ibid*.)

L'Afrique du Sud s'engage donc à travailler avec les dirigeants de la Côte d'Ivoire et la communauté internationale pour veiller à ce que les promesses émanant de l'Accord de Ouagadougou se réalisent, et que le peuple ivoirien puisse de nouveau jouir de la paix, de la stabilité et de la prospérité.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord de saluer la présence du Ministre des relations extérieures du Burkina Faso, M. Djibrill Bassolé, en sa qualité de représentant du Facilitateur du processus de paix en Côte d'Ivoire, et par son entremise de féliciter le Président Blaise Campaoré pour son importante contribution à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire. De même, nous saluons la présence de M. Jean-Marie Bockel, Secrétaire d'État à la coopération et à la francophonie, et nous remercions également M. Abou Moussa de nous avoir présenté le rapport (S/2007/593) du Secrétaire général.

La signature de l'Accord de Ouagadougou constitue un jalon historique dans le processus de transformation pacifique de la société ivoirienne. Sept mois après la signature de l'Accord, nous constatons avec préoccupation que l'élan initial insufflé à la mise en œuvre de l'Accord s'est affaibli, et que les délais fixés dans le calendrier de mise en œuvre ont été considérablement prolongés, sans que personne ne sache avec certitude quand ce processus sera mené à bien. Nous sommes conscients qu'il existe un problème général en matière de gestion de ce processus par les institutions nationales, qui ont besoin d'un appui international dans le domaine de la logistique et du renforcement des capacités. Nous soulignons notamment la nécessité d'appuyer le centre de commandement intégré et les unités mixtes. Ces difficultés ne devraient pas constituer un obstacle insurmontable à la poursuite du processus de paix.

Nous sommes heureux de constater que, malgré les retards enregistrés dans la mise en œuvre, la volonté des parties ivoiriennes de continuer d'avancer reste intacte. Cela a été réaffirmé après l'attentat répréhensible perpétré contre le Premier Ministre Guillaume Soro. Les messages soulignant l'attachement sans faille à la paix et l'union et la fermeté face à la violence, qui sont envoyés à cet égard à la société ivoirienne, sont importants.

Nous appuyons l'important appui financier de la communauté internationale aux fins de l'application de l'Accord et du redressement après le conflit. Cette situation constitue un motif d'encouragement important qui accentue la responsabilité qui incombe au Gouvernement ivoirien de satisfaire les attentes nationales et internationales s'agissant de respecter le calendrier fixé.

Parmi les tâches spécifiques qu'il est urgent de mettre en œuvre, il y a avant tout le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants, ainsi que le démantèlement des milices, l'unification et la restructuration des forces de défense et de sécurité, le redéploiement de l'administration de l'État sur tout le pays, l'identification de tous les habitants du pays et l'inscription des électeurs sur les listes. Ce processus dans son ensemble doit mener à la tenue d'élections qui représentent l'élément ultime du processus de consolidation de la paix. À cet égard, il est essentiel de brosser un tableau précis de la tenue des élections, et de souligner que la crédibilité du processus dépend de la certification de chaque étape.

De même, ma délégation invite instamment le Facilitateur à poursuivre ses efforts en vue d'accélérer le processus de paix et nous demandons aux organisations régionales africaines, notamment à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de poursuivre leur étroite collaboration avec l' Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour appuyer l'application de l'Accord de Ouagadougou. Nous lançons également un appel à la communauté internationale dans son ensemble afin qu'elle apporte sa contribution dans le domaine logistique et de renforcement des capacités nationales, notamment au centre de commandement intégré et aux unités mixtes.

Il convient d'accorder une attention particulière à la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, qui se caractérise par les violations commises par les

forces de défense et de sécurité des Forces nouvelles contre les civils, et prennent la forme d'intimidations et de détentions arbitraires. Nous sommes également préoccupés par les informations faisant état de traite des êtres humains, notamment des enfants, voués à la prostitution et au travail forcé.

Dans le contexte actuel, ma délégation juge important de maintenir les effectifs de l'ONU à leur niveau actuel, et nous attendons un nouveau rapport du Secrétaire général qui nous permettra d'évaluer les mesures à prendre à l'avenir.

M[me] Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue à M. Bassolé et à M. Abou Moussa, Adjoint principal au Représentant spécial du Secrétaire général. Nous sommes très heureux de pouvoir recueillir des informations de première main au Conseil de sécurité.

Au nom du Royaume-Uni, je voudrais à mon tour adresser mes chaleureuses félicitations au Ministre Bassolé à l'occasion de l'élection du Burkina Faso au Conseil de sécurité pour la période 2008-2009. Comme l'a montré le travail considérable qui a été réalisé par le Président Campaoré et par le Représentant spécial Badin, rétablir la paix en Côte d'Ivoire a été une entreprise très importante. Nous pensons que le Conseil bénéficiera considérablement de l'expérience et de la sagesse acquises par le Burkina Faso dans nos efforts visant à assurer la paix et la sécurité, non seulement en Afrique de l'Ouest, mais aussi sur l'ensemble du continent. Permettez-moi de dire que le Royaume-Uni se réjouit de collaborer étroitement avec la Mission du Burkina Faso dans ces coentreprises.

Je voudrais également m'associer aux autres orateurs pour féliciter M. Choi Young-jin, nommé Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire. Il est bien connu des représentants de l'ONU à New York, et nous nous réjouissons de collaborer avec lui. Son rôle sera crucial, notamment dans le domaine de la certification du processus électoral.

Je voudrais réaffirmer l'appui du Royaume-Uni à l'Accord de Ouagadougou, qui représente notre meilleure chance d'instaurer une paix durable en Côte d'Ivoire. Comme l'a dit le Ministre Bockel, il est essentiel que le Conseil maintienne son soutien. Comme d'autres orateurs, nous sommes toutefois quelque peu préoccupés par les graves retards enregistrés dans le calendrier d'exécution de l'Accord de Ouagadougou. Je voudrais formuler quatre observations à cet égard.

Premièrement, des élections libres, régulières et crédibles sont indispensables pour résoudre la crise. Deuxièmement, il faut imprimer davantage d'élan au processus d'identification des électeurs dans le cadre des audiences foraines. Troisièmement, comme d'autres orateurs l'ont dit, l'intégration des Forces nouvelles dans l'armée ainsi que le désarmement et la démobilisation des milices seront eux aussi indispensables pour réussir. Quatrièmement, nous sommes préoccupés par les informations faisant état de violations des droits de l'homme, en particulier les violences sexuelles à l'encontre des femmes et des jeunes filles, la traite d'enfants de plus en plus nombreux et le travail forcé. Je crois qu'il est vrai que perdure une culture d'impunité des responsables de ces actes. Nous aimerions saisir cette occasion pour demander instamment que soit menée une action plus énergique contre ces problèmes en Côte d'Ivoire, et nous demandons au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général d'en faire une de ses priorités.

Enfin, j'aimerais dire que nous appuyons la déclaration à la presse proposée par le Ministre M. Bassolé.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Nous voudrions remercier le Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, M. Bassolé, de son exposé et exprimer notre gratitude au Burkina Faso et plus particulièrement au Président, M. Compaoré, pour son travail de facilitation du processus de paix en Côte d'Ivoire, qui a beaucoup contribué à remettre le processus de paix sur les rails.

Nous remercions également le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Abou Moussa, pour son exposé et le Secrétaire général pour son quatorzième rapport intérimaire sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

Troisièmement, je tiens à féliciter les acteurs ivoiriens des efforts qu'ils ont déployés jusqu'ici et qui ont fait progresser les choses après une longue période de stagnation politique, qui a été source d'insécurité et de souffrances pour le peuple ivoirien.

Nous constatons avec satisfaction que l'application de l'Accord de Ouagadougou continue d'emporter une large adhésion en Côte d'Ivoire, y compris dans l'opposition. Il est important de préserver et de promouvoir ce large soutien en faisant des

progrès concrets et en obtenant des résultats tangibles dans l'application de l'Accord pendant la période qui précède les élections. La crédibilité du processus électoral sera absolument déterminante pour le succès des élections et la stabilité du développement du pays après les élections. Mais seul un processus véritablement ouvert, qui permette à toutes les forces politiques de participer et de se faire concurrence de façon égale, libre et régulière, peut donner cette crédibilité aux élections.

Malgré la tournure positive que la situation a prise en Côte d'Ivoire après la signature de l'Accord de Ouagadougou, nous constatons avec préoccupation que le processus commence à s'essouffler. Les importants retards dans la mise en œuvre de cet accord dont fait état le Secrétaire général dans son rapport sont véritablement inquiétants. À cet égard, nous pensons, comme le suggère le Facilitateur et comme en convient le Secrétaire général, que le fait de fixer des échéances et des repères réalistes pour l'application de l'Accord de Ouagadougou pourrait donner un élan utile, voire nécessaire, au processus de paix.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les modestes progrès réalisés dans l'unification et la restructuration des forces armées ivoiriennes. Nous avons pu voir en de nombreuses occasions à quel point l'intégration et la réforme des forces de sécurité sont importantes pour assurer une sécurité durable après un conflit. La Côte d'Ivoire ne fait pas exception à la règle. Au contraire, l'unification et la restructuration des forces de sécurité ivoiriennes sont importantes aussi pour la réconciliation nationale, la réunification du pays et pour que l'État puisse réellement exercer son autorité dans l'ensemble du pays, en particulier dans les régions instables de l'est et de l'ouest.

Enfin et surtout, nous sommes déçus de constater que l'amélioration du climat politique n'a pas eu de réelle incidence sur la vie quotidienne des Ivoiriens, en ce qui concerne plus particulièrement les violations des droits de l'homme qui continuent d'être perpétrées. La sécurité reste en outre extrêmement fragile, l'exemple le plus flagrant en étant l'attentat contre l'avion du Premier Ministre, M. Soro, mais il y en a d'autres. De plus, la présence continue des milices est une menace permanente et très sérieuse pour les perspectives de paix et de stabilité en Côte d'Ivoire. Nous avons aussi relevé des informations inquiétantes à ce sujet dans le rapport établi récemment par le groupe d'experts du régime de sanctions en Côte d'Ivoire. Nous comptons que le Conseil et les autorités ivoiriennes continueront à coopérer étroitement aussi dans ce domaine et que les mesures envisageables seront pleinement appliquées afin de promouvoir la stabilité dans le pays.

Compte tenu de la situation sur le terrain, nous continuons à soutenir la présence des forces impartiales en Côte d'Ivoire dans le cadre de leur mandat et dans la limite de leurs effectifs actuels.

Une chance unique s'offre à la Côte d'Ivoire d'entrer dans une nouvelle ère de stabilité, de sécurité et de prospérité. Nous aimerions par conséquent nous joindre à l'appel que le Secrétaire général a lancé à tous les participants au processus de paix, et en particulier au Gouvernement ivoirien, pour qu'ils ne laissent pas passer cette chance unique pour le pays et pour le peuple ivoirien.

Enfin, nous nous félicitons de la nomination du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, l'Ambassadeur Choi, et nous lui souhaitons plein succès dans sa mission.

Enfin et surtout, nous remercions la délégation française d'avoir présenté le projet de déclaration à la presse et nous pensons que c'est un excellent résultat du débat d'aujourd'hui.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui dans cette salle le Ministre des affaires étrangères de la République du Burkina Faso, M. Bassolé, et le Secrétaire d'État français chargé de la coopération et de la francophonie, M. Bockel. Nous prenons note de l'importante contribution de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), présidée par le Burkina Faso, et de la France au processus de règlement de la question ivoirienne.

Nous remercions le Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général en Côte d'Ivoire, M. Abou Moussa, des informations qu'il a données sur les activités de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et les derniers événements dans ce pays, et des efforts qu'il déploie en vue de parvenir à un accord.

À nos yeux, le rapport du Secrétaire général présente un bilan nuancé et objectif de la situation en Côte d'Ivoire. Vu que la sécurité du pays reste instable, nous appuyons la recommandation, selon laquelle il serait utile de maintenir les effectifs actuels de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

Nous avons suivi attentivement l'évolution du processus de paix dans le pays. Moscou s'est félicité de l'Accord de Ouagadougou, conclu à l'initiative des parties ivoiriennes elles-mêmes. Nous estimons qu'il offre une occasion unique de parvenir à un règlement global, à condition que les parties s'acquittent dans les délais fixés des obligations qu'elles ont contractées.

Nous condamnons résolument toute tentative de déstabilisation du processus de paix, comme l'attentat perpétré contre le Premier Ministre ivoirien, M. Soro, le 29 juin dernier, qui prouve l'existence de forces destructrices dans le pays, la fragilité du processus de paix et la nécessité que la communauté internationale contribue davantage à ce processus.

Nous notons avec satisfaction que plusieurs mesures positives ont été prises dernièrement pour un règlement pacifique, comme le déploiement d'unités de police mixtes pour maintenir l'ordre public et la création de postes d'observateurs de l'ONUCI. Nous regrettons cependant le ralentissement de l'application de l'Accord de Ouagadougou. Les parties ivoiriennes doivent faire preuve d'une plus grande volonté de s'acquitter des tâches essentielles, en particulier le désarmement et la démobilisation des anciens combattants, la restauration de l'ordre public, la réforme du secteur de la sécurité et le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire.

Compte tenu de l'importance du prochain processus électoral en Côte d'Ivoire, nous estimons que la communauté internationale doit veiller à ce que le pays reçoive une aide en temps voulu pour préparer et organiser des élections ouvertes, libres et régulières conformes aux critères internationaux.

Nous sommes convaincus que les actions futures des dirigeants du pays en vue d'appliquer véritablement l'Accord aboutiront dans un avenir proche à un règlement politique interne définitif et durable. L'ONU a un rôle important à jouer dans la poursuite de cet objectif, et nous nous félicitons de la nomination par le Secrétaire général de son nouveau Représentant spécial, l'Ambassadeur Choi. Celui-ci peut compter sur l'appui sans réserve de la Fédération de Russie dans l'exécution de son mandat.

M. Verbeke (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier pour leurs déclarations le Ministre des affaires étrangères Bassolé et le Représentant spécial adjoint principal, M. Abou Moussa. Je me réjouis également de la présence parmi nous du Représentant permanent de la Côte d'Ivoire.

La Belgique voudrait réitérer ici son plein soutien à l'Accord politique de Ouagadougou, par lequel les parties au conflit ivoirien ont su, il y a quelque sept mois, insuffler une nouvelle dynamique dans un processus de paix alors bloqué. II faut saluer la volonté et le courage politique des ex-belligérants qui sont parvenus à tirer un trait sur le passé et à définir les conditions d'une sortie de la crise.

Cet Accord n'aurait pas été possible non plus sans la facilitation du Burkina Faso et l'implication personnelle de son Président Blaise Compaoré et du Ministre des affaires étrangères Bassolé, présent parmi nous. Ma délégation voudrait par ailleurs saisir cette occasion pour féliciter le Burkina Faso, un pays amis que nous pourrions accueillir bientôt autour de cette table comme membre du Conseil de sécurité.

Malgré les faits positifs survenus ces derniers mois, nous sommes bien conscients du fait que le processus de paix en Côte d'Ivoire reste fragile, et nous sommes préoccupés par les retards sérieux constatés dans la mise en œuvre de l'Accord. Comme l'indique le quatorzième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (S/2007/593), qui nous a été présenté ce matin par le Représentant spécial adjoint principal, il appartient aux Ivoiriens d'assumer leurs responsabilités et de veiller à la mise en œuvre rapide et complète des dispositions-clefs de l'Accord. Il s'agit tout particulièrement des opérations d'identification devant mener à des élections irréprochables, des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que du désarmement des milices.

Je voudrais également exprimer la préoccupation de la Belgique face aux allégations persistantes de violations des droits de l'homme, notamment s'agissant des femmes et des enfants, exposées dans le rapport du Secrétaire général ainsi que par d'autres sources. Nous reconnaissons toutefois que depuis l'Accord de Ouagadougou, des progrès ont été enregistrés.

Je ne pourrais terminer ma brève intervention sans me féliciter de l'annonce de la nomination de M. Choi Young-jin comme nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, qui intervient à point nommé pour donner, comme l'a dit M. Bassolé, une nouvelle impulsion au processus de paix en Côte d'Ivoire. Je voudrais enfin remercier M. Moussa pour le très bon travail réalisé pendant la période d'intérim.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier S. E. M. Djibrill Bassolé, Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, pour la déclaration qu'il a prononcée en tant que représentant du Facilitateur, le Président Compaoré, sur l'évolution du processus de paix en Côte d'Ivoire. Nous remercions aussi le Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, M. Abou Moussa, pour son exposé, ainsi que le Secrétaire général pour son rapport sur la situation en Côte d'Ivoire (S/2007/593).

Nous sommes conscients du climat politique porteur qui prévaut en Côte d'Ivoire depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou. Cependant, nous sommes quelque peu découragés par les incidences possibles des retards sur la mise en œuvre des tâches importantes énoncées dans l'Accord et mentionnées par les orateurs précédents.

Nous reconnaissons l'importance des besoins de planification, de financement et d'appui logistique pour une application rapide et durable de l'Accord. Il est essentiel que la communauté internationale continue d'aider au renforcement des capacités, ce qui inclut leur acheminement dans les temps. Cela dit, il importe de souligner que c'est au Gouvernement ivoirien qu'incombe la responsabilité spéciale d'imprimer un élan supplémentaire à la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou.

Une situation sécuritaire sûre constitue la clef du progrès dans ce domaine. Nous jugeons encourageante l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle le pays est resté en général calme depuis la signature de l'Accord en mars 2007. En même temps, nous avons conscience de la nature encore fragile de la situation sécuritaire, comme en témoignent, entre autres, l'incident du 29 juin 2007 et la situation dans le nord du pays. Nous saluons les efforts déployés par le Président Gbagbo et le Premier Ministre Soro pour faire échec aux tentatives visant à compromettre le processus de paix. Il est vital que la communauté internationale continue d'aider à améliorer les conditions de sécurité sur le terrain, par l'intermédiaire de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

Ma délégation est également très préoccupée par des informations faisant état de traite d'enfants à des fins d'exploitation économique et sexuelle, qui s'inscrivent dans le cadre des problèmes croissants de traite d'êtres humains à des fins de prostitution et de travail forcés dans le pays. Renforcer les capacités nationales afin de remédier à ces problèmes devrait être une priorité.

Nous estimons aussi qu'il importante d'aborder en détail les problèmes liés au comportement du personnel et à la discipline au sein de l'ONUCI, comme indiqué dans le rapport.

Puisque les deux objectifs principaux qui conditionnaient la modification du mandat et des effectifs de l'ONUCI n'ont pas été atteints, nous pensons, comme le Secrétaire général, qu'il faudrait maintenir les effectifs à leur niveau actuel.

Nous avons toujours été d'avis que l'ONU doit maintenir son engagement et son appui en faveur du peuple et de Gouvernement ivoiriens dans leur transition difficile vers la paix et la prospérité. Nous nous réjouissons donc vivement de la nomination de M. Choi Young-jin au poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire.

M. Okio (Congo) : Je voudrais tout d'abord, souhaiter la bienvenue à S. E. M. Djibrill Bassolé, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Burkina Faso, et le remercier des informations qu'il a bien voulu nous livrer ici au nom de S. E. M. Blaise Compaoré, Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et Facilitateur du dialogue direct interivoirien. Ma délégation renouvelle à la délégation du Burkina Faso ses félicitations à l'occasion de son élection en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2008-2010.

Nous souhaitons également la bienvenue à M. Jean-Marie Bockel, Secrétaire d'État à la coopération et à la francophonie de la France. Nous avons suivi avec le plus grand intérêt le rapport que nous a présenté M. Abou Moussa, à qui nous renouvelons notre gratitude pour la qualité du travail qu'il a accompli en sa qualité de Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, et nous avons donc pris bonne note de la présentation du quatorzième rapport du Secrétaire général sur la situation en Côte d'Ivoire (S/2007/593).

Ce rapport indique que la situation politique en Côte d'Ivoire s'améliore, et nous nous en félicitons. Le Président de la République et le Premier Ministre de la Côte d'Ivoire entretiennent de bons rapports de travail. L'Accord de Ouagadougou bénéficie dans son ensemble du soutien de la classe politique ivoirienne.

La situation sécuritaire est demeurée assez stable en Côte d'Ivoire depuis la signature de cet Accord. Autant de bonnes nouvelles qui ne peuvent que nous rassurer.

Toutefois, il convient de relever que la situation sécuritaire dans le pays demeure malgré tout fragile, comme en témoigne l'attentat commis à Bouaké, le 29 juin 2007, contre le Premier Ministre Guillaume Soro. Nous pensons que des efforts devraient être faits par la classe politique ivoirienne pour que ce genre d'incidents ne se reproduise plus.

Ma délégation note aussi que la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou a connu un léger ralentissement, du fait du non-respect des délais fixés dans son chronogramme et de la capacité limitée des institutions nationales ivoiriennes chargées de la réalisation des tâches essentielles, notamment le démantèlement des milices, le désarmement des ex-combattants, le redéploiement de l'administration de l'État dans l'ensemble du pays et l'identification des populations.

Comme il a été relevé ici, l'application rencontre aussi certaines difficultés inhérentes au financement de certaines opérations. À cet égard, ma délégation accueille favorablement les annonces de contributions d'environ 388 millions de dollars, de la part des partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Côte d'Ivoire, en vue de soutenir le programme gouvernemental de relèvement après le conflit.

La régularisation en cours des relations entre le Gouvernement ivoirien, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international est également un signe encourageant. En effet, le Fonds monétaire international a versé, au début du mois d'août, les fonds prévus au titre de la première phase de son programme d'assistance d'urgence après conflit, soit 60 millions de dollars; et la Banque mondiale a adopté le programme d'assistance après conflit, soit 120 millions de dollars, destiné à appuyer le programme de redressement d'urgence du Gouvernement. Il incombe maintenant au Gouvernement ivoirien de satisfaire les exigences, notamment en prenant les mesures nécessaires fixant les échéanciers et les points de référence concrets pour la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou, afin que ces fonds soient débloqués.

La nomination de M. Boureima Badini en qualité de Représentant spécial du Facilitateur en Côte d'Ivoire, et son installation le 12 septembre dernier à Abidjan, démontrent la volonté et la détermination du Président du Burkina Faso, S. E. M. Blaise Compaoré, d'œuvrer sans relâche à la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou, et nous l'y encourageons.

Ma délégation appuie sans réserves la demande formulée par le Secrétaire général de l'ONU à l'endroit des États Membres, de fournir l'appui nécessaire aux activités du Facilitateur – comme il a été relevé ici, dans l'intervention du Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso – et d'apporter, bien sûr, un appui au Bureau du Représentant spécial du Facilitateur à Abidjan.

Ma délégation réaffirme son plein appui et son plein soutien à l'accord politique de Ouagadougou. Elle encourage la coordination des patrouilles simultanées que l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission des Nations Unies en Sierra Leone continuent d'effectuer dans les zones frontalières afin de prévenir les mouvements transfrontières illégaux d'armes et de combattants. Elle appuie la recommandation du Secrétaire général de maintenir le mandat et les effectifs actuels de l'ONUCI et d'envisager le réexamen de la question au moment où l'on se rapprocherait des objectifs cruciaux, à savoir : le démantèlement des milices; le désarmement et la démobilisation des ex-combattants; l'identification de la population; et le rétablissement de l'administration publique sur l'ensemble du territoire.

Ma délégation saisit cette occasion pour renouveler sa pleine reconnaissance à l'ONUCI et aux forces françaises qui la soutiennent, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, aux organismes des Nations Unies, aux organisations humanitaires et aux organisations non gouvernementales, pour leur importante contribution au processus de paix en Côte d'Ivoire.

Elle salue la nomination de M. Choi Young-jin en qualité de nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, et l'assure de sa pleine coopération dans l'accomplissement de sa mission.

Enfin, ma délégation appuie le projet de déclaration à la presse proposé par la délégation française.

M. Du Xiacong (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie M. Moussa et M. Bassolé de leurs exposés sur l'évolution récente de la situation en Côte d'Ivoire, qui a été pour la Chine une source de vives préoccupations. Nous espérons sincèrement que la paix et la stabilité vont être rétablies en Côte d'Ivoire et que le bien-être de la population sera

assuré. Il est encourageant de noter que le climat politique entourant le processus de paix est resté positif depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou et que des progrès concrets ont été réalisés. En termes de sécurité, le calme continue de régner en Côte d'Ivoire et la situation instable dans l'ouest du pays s'améliore en permanence. La Chine salue les efforts déployés par le Président Gbagbo et le Premier Ministre Soro ainsi que par toutes les parties ivoiriennes. Nous saluons aussi le rôle positif joué par le Président Compaoré en tant que Facilitateur pour la question ivoirienne. Le processus de paix ivoirien ne va certes pas aller de soi; il exige des efforts considérables de la part de toutes les parties. La Chine invite instamment toutes les parties ivoiriennes à garder une vision globale de la situation, à entretenir la confiance politique mutuelle et à collaborer de façon constructive.

La mise en œuvre de tâches telles que le désarmement des ex-combattants, la reconstruction des institutions administratives, l'établissement des listes électorales ainsi que l'identification de la population créera des conditions favorables pour la tenue d'élections. L'Organisation des Nations Unies doit renforcer sa coordination avec les organisations régionales et sous-régionales concernées, notamment l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et continuer de fournir à la Côte d'Ivoire l'assistance requise. La Chine est prête à continuer de fournir son appui à ces efforts.

Mme Wolcott (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Bassolé, Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, et M. Moussa de leurs exposés. Nous nous félicitons également de la présence parmi nous de l'Ambassadeur Djédjé. Les États-Unis tiennent également à saluer le rôle essentiel joué par le Président Compaoré et par son gouvernement dans la négociation de l'Accord de paix de Ouagadougou. Nous avons hâte de pouvoir travailler avec des diplomates aussi émérites au sein du Conseil l'année prochaine.

Les États-Unis se félicitent du lancement des audiences foraines le 25 septembre. Toutefois, sachant que ces audiences ne fonctionnent pas dans tout le pays, nous exhortons le Gouvernement ivoirien à étendre au plus tôt la mise en œuvre de ce processus. Ce n'est que par l'entremise d'une identification complète, intégrale et crédible de la population, suivie de l'établissement des listes électorales, qu'il sera possible de jeter les bases d'élections libres et régulières en Côte d'Ivoire.

Nous nous félicitons du lancement le 20 juillet du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, mais nous sommes tous déçus par la lenteur des progrès réalisés depuis lors. Nous espérons que le désaccord sur le problème, resté pour l'instant sans solution, du grade et des effectifs du personnel appelé à rejoindre l'armée unifiée pourra être réglé prochainement pour que ce processus important puisse se poursuivre.

Les États-Unis réaffirment leur condamnation de l'attaque visant le Premier Ministre Soro le 29 juin, qui a fait plusieurs victimes, et souligne que les auteurs de cet acte criminel doivent être traduits en justice. Nous prenons acte de la diminution du nombre de violations des droits de l'homme signalées en Côte d'Ivoire depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou, mais nous restons préoccupés par le fait que des atteintes aux droits de l'homme de civils se poursuivent dans tout le pays. Nous appelons toutes les parties ivoiriennes à se plier aux normes internationales de respect des droits de l'homme.

Les États-Unis sont encouragés par un nouveau projet de loi élaboré en janvier 2007, cité dans le rapport du Secrétaire général (S/2007/593), qui porterait création d'un programme de lutte contre la traite, réunissant le Ministère de la famille, des femmes et des affaires sociales, la police judiciaire, l'Organisation internationale pour les migrations et plusieurs organisations nationales et internationales. Nous comprenons que le Conseil des ministres soit désormais saisi de cette mesure, et nous encourageons la Côte d'Ivoire à adopter prochainement ce projet de loi.

Enfin, j'aimerais aussi manifester l'appui des États-Unis au projet de déclaration à la presse sur la Côte d'Ivoire distribué par la délégation française.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Par votre entremise j'aimerais remercier M. Djibrill Bassolé, Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso et Représentant spécial du Facilitateur du processus de paix en Côte d'Ivoire, le Président Blaise Compaoré, de ses bons offices et de son exposé au Conseil ce matin. Qu'il me soit également permis de remercier M. Abou Moussa, le Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire

général pour la Côte d'Ivoire, de son exposé très complet au Conseil ce matin.

L'Accord signé à Ouagadougou le 4 mars 2007 par le Président Laurent Gbagbo et le Premier Ministre Guillaume Soro représente un tournant historique et une occasion majeure de prendre un nouveau départ pour sortir de la crise ivoirienne.

Nous suivons de près l'application de cet Accord au cours des premiers mois suivant sa conclusion. Au cours de cette période, plusieurs faits positifs sont survenus, notamment les initiatives symboliques telles que la cérémonie de la Flamme de la paix à Bouaké, au cours de laquelle le processus de désarmement des Forces Nouvelles a été lancé en présence du Président, du Premier Ministre et de plusieurs chefs d'État africains ou leurs représentants. En outre, il y a eu des mesures pratiques visant à appliquer l'Accord, telles que la mise en place du centre de commandement intégré chargé de l'application des aspects militaires et sécuritaires, le déploiement d'unités mixtes, le remplacement de la zone de confiance par la ligne verte, ainsi que le lancement du processus d'identification de la population et l'établissement de listes électorales.

Toutefois, le non-respect de l'échéance fixée par l'Accord de Ouagadougou pour prendre ces mesures est préoccupant. Il en va de même pour les obstacles entravant l'achèvement de l'unification des forces de défense et de sécurité, le désarmement et le démantèlement des milices, et l'achèvement du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que la difficulté de redéployer l'administration de l'État dans tout le pays.

Le rapport du Secrétaire général (S/2007/593) dont le Conseil est saisi, met en évidence les obstacles entravant la pleine mise en œuvre de l'Accord. Le Gouvernement et les parties ivoiriennes doivent donc agir immédiatement pour surmonter ces obstacles, notamment par le biais du Comité d'évaluation et d'accompagnement et de l'application de l'Accord de Ouagadougou, ainsi qu'avec l'aide de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), des forces françaises de l'opération Licorne, du Représentant spécial du Secrétaire général et des intermédiaires régionaux. Ils profiteraient ainsi du climat positif qui prévaut aujourd'hui en Côte d'Ivoire pour sortir le pays de la crise qu'elle connaît actuellement.

L'embargo sur les importations d'armes et les sanctions ciblées imposés par le Conseil de sécurité doivent être pleinement respectés. Il importe aussi de ne pas entraver les activités de l'ONUCI, ni celles des troupes françaises qui l'appuient, ou encore celles du Représentant spécial du Secrétaire général, du Représentant spécial du Facilitateur ou du Groupe d'experts créé en vertu de la résolution 1643 (2005).

Si la situation sécuritaire et politique dans le pays a commencé à s'améliorer progressivement depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou, la situation économique et humanitaire du peuple ivoirien ne s'est pas beaucoup améliorée. Nous sommes conscients du lien étroit existant entre la paix et la sécurité d'une part et la stabilité de la situation socioéconomique d'autre part; nous soulignons donc l'importance de se concentrer sur le relèvement économique du pays et de remédier à la situation humanitaire qui s'aggrave, y compris en fournissant une assistance au retour des personnes déplacées par la guerre. Il va sans dire que l'appui financier international est essentiel pour la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou et pour le relèvement après le conflit. Nous nous félicitons donc des fonds importants fournis récemment par d'autres parties concernées à l'échelle internationale, à la suite de l'appel lancé par le Gouvernement.

Enfin, il faut aussi se pencher, entre autres, sur la situation en matière de droits de l'homme en Côte d'Ivoire car les civils y sont encore victimes du comportement violent des forces de défense et de sécurité du Gouvernement et des membres des Forces nouvelles. En outre, plusieurs rapports font état du problème croissant de la traite des êtres humains à des fins de prostitution et de travail forcé, notamment la traite des enfants.

M. Soler Torrijos (Panama) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour remercier M. Abou Moussa, Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, le Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, M. Djibrill Bassolé, qui a parlé au nom du Président du Burkina Faso et Facilitateur du dialogue direct, M. Blaise Compaore, et M. Jean-Marie Bockel, Secrétaire d'État à la coopération et à la francophonie, chef de la délégation française, de leurs interventions.

Je voudrais également féliciter le Burkina Faso de son élection au Conseil de sécurité pour la période 2008-2009.

Je voudrais ensuite faire état de l'évolution positive de la situation que nous avons constatée en

Côte d'Ivoire, où la participation des pays membres de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Conseil de sécurité témoigne de façon notable de la coordination et de la coopération dans les efforts d'instauration de la paix et de prévention des conflits.

Depuis près de sept ans, la Côté d'Ivoire connaît une crise politique et militaire due à des désaccords multiples d'origine économique, politique, religieuse et ethnique.

De notre point de vue, l'Accord de Ouagadougou, fruit de négociations directes entre les parties, est une tentative importante pour unifier la Côte d'Ivoire et mettre fin au conflit. Nous sommes encouragés par le fait que les parties sont toujours déterminées, au plan politique, à appliquer l'Accord, mais il faut d'urgence mettre en pratique les étapes définies. Pour pouvoir avancer, il est indispensable de régler le problème du grade et des effectifs des Forces nouvelles devant être intégrés dans une armée unifiée. Ce problème entrave les progrès vers la suppression de la zone de confiance et l'établissement de la ligne verte, l'unification des forces de défense et de sécurité, le désarmement et le démantèlement des milices et leur réintégration. Nous appuyons les efforts déployés à cette fin par le Facilitateur.

L'Accord de Ouagadougou intègre les réponses locales des parties et a généré une nouvelle dynamique pour l'appropriation de la solution. Ce processus nécessite l'appui continu des organisations régionales, de l'ONU et de la communauté internationale. Il faut fournir une assistance technique aux institutions nationales responsables, y compris au centre de commandement intégré. Il faut également appuyer d'urgence l'exécution accélérée des différentes tâches, en particulier la réforme complète du secteur de la sécurité, le processus d'identification de la population et l'établissement des listes électorales, le rétablissement de l'autorité de l'État sur tout le territoire et le respect des droits de l'homme.

Dans son dernier rapport sur les enfants et les conflits armés, le Secrétaire général fait état d'un niveau de violence alarmant à l'égard des enfants, et il a souligné l'impunité qui prévaut. Bien que le nombre d'assassinats et d'enlèvements d'enfants ait diminué, les abus sexuels continuent à augmenter de part et d'autres. L'intervention de la Cour pénale internationale pourrait être un moyen important de lutter contre l'impunité en Côte d'Ivoire. Il faudrait reconsidérer la résistance des autorités ivoiriennes à une éventuelle mission de la Cour pénale internationale.

De notre point de vue, la situation peut et doit s'améliorer. Le droit international relatif au droit international humanitaire et les droits de l'homme exigent des autorités ivoiriennes de mettre fin à l'impunité des coupables et d'accorder toute l'attention nécessaire aux victimes.

Pour terminer, je profite de cette occasion pour souhaiter plein succès à M. Choi Young-jin, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais comme les autres intervenants, féliciter chaleureusement le Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, S. E. M. Bassolé, de sa présence et de son exposé très complet, ainsi que de ses observations très encourageantes. Je profite également de cette occasion pour remercier le Représentant spécial par intérim, M. Abou Moussa, du travail remarquable qu'il a réalisé en cette période très délicate, et je salue la nomination de l'Ambassadeur Choi en qualité de nouveau Représentant spécial. Je salue également la présence du Secrétaire d'État français S. E. M. Bockel, et le remercie de ce qu'il nous a dit. Je salue aussi la présence du Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, l'Ambassadeur Djédjé.

J'estime qu'il est important qu'il sente le soutien indéfectible de tous les membres du Conseil de sécurité à son pays alors que celui-ci émerge d'une période de crise.

Après avoir entendu les exposés du Représentant spécial adjoint M. Moussa et du Ministre Bassolé, je pense qu'il importe de garder à l'esprit l'accent mis par M. Moussa sur la vulnérabilité face à un éventuel retour des hostilités. Le Secrétaire général a indiqué de manière très claire dans son rapport que le processus de paix dans son ensemble et l'amélioration de la situation en matière de sécurité demeureront précaires tant qu'ils ne seront pas étayés par des progrès concrets, etc. Aussi ne devons-nous jamais oublier qu'un retour du conflit est possible.

Dans ce contexte, les propos du Ministre Bassolé étaient très encourageants. Il a dit que les difficultés et les retards n'étaient pas imputables à un manque de volonté politique. Cela est crucial. Il me semble,

comme le Ministre Bassolé l'a dit en concluant son intervention, que

(*l'orateur poursuit en français*)

> « Malgré les lenteurs constatées dans la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, malgré les difficultés rencontrées çà et là (…), l'espoir d'une véritable paix durable dans ce pays est à portée de main ».

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le Ministre Bassolé doit savoir que le Conseil et toute la communauté internationale sont, comme d'autres l'ont dit, extrêmement reconnaissants au Président Compaoré et à lui-même, car leurs efforts de facilitation ont été cruciaux pour donner une nouvelle base à la participation de la communauté internationale au processus de paix en Côte d'Ivoire. Je voudrais également dire que la façon dont le Burkina Faso a dirigé la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et son œuvre de paix en Côte d'Ivoire et dans toute la région, illustrent le type d'approche que l'Italie voudrait voir de plus en plus encouragé par le Conseil.

En Côte d'Ivoire et au-delà, la prise en main d'un tel processus par la région et le dialogue politique – l'utilisation adroite des outils politiques – sont essentiels pour gérer les crises en Afrique. Nous nous félicitons, comme tous les intervenants précédents, de la nomination du Burkina Faso au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent, ce qui est manifestement aussi la position de tous les Membres de l'ONU.

S'agissant de la Côte d'Ivoire, l'Italie pense que tant que l'Accord de Ouagadougou est en vigueur et continuera d'être appliqué – et le Ministre Bassolé nous a assuré que ce serait le cas – et tant que le Facilitateur demeurera pleinement engagé – et nous saluons sincèrement la mise en œuvre de l'Accord – il y a lieu d'être confiant. Le Conseil de sécurité ne devrait pas hésiter à traduire cette confiance dans ses déclarations et ses décisions. Nous nous félicitons d'ailleurs du projet de communiqué de presse préparé par la délégation française. Nous la remercions de ce communiqué que nous attendons avec intérêt.

Nous ne sommes pas naïfs. Nous aussi, nous nous préoccupons des problèmes et des retards mis en lumière par M. Moussa et le Ministre Bassolé, ainsi que par le Secrétaire général dans son rapport. Mais il est indéniable – et je pense faire ressortir l'essentiel des propos de M. Bassolé – que l'Accord de Ouagadougou tient toujours et continue de bénéficier du ferme appui de la population ivoirienne. Et cela, c'est l'essentiel. Bien sûr, le chemin à parcourir est encore long; nous devons rester vigilants. Mais les ennemis jurés d'hier, le Président Gbagbo et le Premier Ministre Soro, sont aujourd'hui les principaux acteurs d'une initiative nationale sincère en vue de la paix, et c'est un véritable tournant.

Nous pensons qu'au cours des prochains mois, le Conseil, avec l'aide du Secrétariat, devrait poursuivre sa réflexion approfondie sur le rythme, l'ampleur et l'ordre des changements nécessaires et sur la manière dont le Conseil peut au mieux encourager des avancées concrètes dans le processus de paix. À notre avis, la voix du Facilitateur devrait être la première à être entendue dans ce processus, et nous aimerions entendre le point de vue du Ministre Bassolé sur les mesures supplémentaires que devrait prendre l'ONU pour appuyer les efforts du Facilitateur. Je ne vais pas m'étendre sur ce point, car le Secrétaire d'État Bockel a dit clairement ce que l'ONU peut et ne peut pas faire.

J'aimerais exprimer une dernière pensée. Nous espérons que l'ONU pourra bientôt accueillir un autre type de réunion sur la Côte d'Ivoire – une réunion dans laquelle les aspects économiques, sociaux et humanitaires de la crise seront au centre de notre attention. Nous estimons que c'est en communiquant de façon tangible, par le biais d'une telle initiative, l'idée que l'ONU est disposée à placer le relèvement et la reconstruction après le conflit au centre de ses efforts que nous pourrons le mieux contribuer à la mise en œuvre du processus de paix en Côte d'Ivoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Ghana.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (S/2007/593) exhaustif et profitons de l'occasion pour exprimer notre gratitude à S. E. M. Abou Moussa, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général de son exposé et à S. E. M. Dibrill Bassolé, Ministre des affaires étrangères, de l'exposé qu'il a fait au nom de S. E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et Facilitateur de processus de paix en Côte d'Ivoire. Nous félicitons M. Choi de sa nomination en tant que nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire.

Le Ghana salue la nomination du Burkina Faso, pays voisin avec lequel il entretient d'excellentes

relations, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité.

La signature de l'Accord de Ouagadougou donne à toutes les parties au conflit la possibilité d'œuvrer pour la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire. L'enthousiasme et la confiance exprimés par la communauté internationale à ce moment-là ont été considérés comme le début d'un véritable processus de paix et nous connaissons les progrès réalisés depuis lors.

Toutefois, je voudrais exprimer quelques préoccupations devant les retards pris par la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou, dus principalement au manque de capacités des institutions nationales qui doivent s'acquitter de tâches cruciales. En particulier, une planification lacunaire, le manque de capacités logistiques, de ressources humaines et financières ont retardé le déploiement d'unités mixtes et le rétablissement de l'administration de l'État dans toute la Côte d'Ivoire.

Dans le même temps, nous savons que certains aspects exigent une volonté politique plus marquée de la part des parties ivoiriennes pour faire avancer le processus de paix. Il n'y a eu aucun progrès vers l'unification des forces de défense et de sécurité et des Forces nouvelles, en raison du défaut d'accord sur le grade et les effectifs des Forces nouvelles à absorber dans les nouvelles forces armées, et le fait que les Forces nouvelles préfèrent ne pas déposer les armes avant de rejoindre la force restructurée. En clair, il incombe aux dirigeants de régler leurs différends pour permettre la mise en œuvre du processus et faire en sorte qu'il retrouve son élan.

Nous remercions les partenaires internationaux de la Côte d'Ivoire de leurs promesses d'appuyer le processus de paix et nous les invitons à les tenir pour que la mise en œuvre de l'Accord de paix bénéficie de l'appui financier et logistique nécessaire.

Nous sommes favorables à la recommandation du Secrétaire général tendant à maintenir à leur niveau actuel les effectifs de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et de procéder à un nouvel examen à une date ultérieure.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Djédjé (Côte d'Ivoire) : J'aimerais d'abord remercier M. Abou Moussa pour son exposé. Je voudrais également féliciter le Ministre Bassolé pour sa brillante synthèse de la situation en Côte d'Ivoire. Je remercie également M. Jean-Marie Bockel, Secrétaire d'État français chargé de la coopération et de la francophonie pour sa présence parmi nous. Je félicite tous les membres du Conseil de sécurité pour leurs différentes déclarations, toutes aussi encourageantes les unes que les autres. Je me félicite enfin de la nomination d'un nouveau Représentant spécial du Secrétaire général en Côte d'Ivoire, en la personne de l'Ambassadeur Choi.

Nous voilà à nouveau réunis pour un autre débat sur la situation en Côte d'Ivoire, à l'occasion de la présentation du quatorzième rapport du Secrétaire général tel que prescrit par la résolution 1765 (2007) du Conseil de sécurité.

Je ferai quelques remarques sur le rapport du Secrétaire général avant de faire un point sur la gestion par les Nations Unies de l'Accord de Ouagadougou.

Permettez-moi donc, Monsieur le Président, de féliciter le Secrétaire général pour son quatorzième rapport sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (S/2007/593). Ce rapport montre assez bien l'amélioration générale du climat politique depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou et l'adoption de la résolution 1765 (2007). Il contient cependant quelques affirmations sur lesquelles j'aimerais revenir.

Concernant particulièrement le chapitre VI relatif aux droits de l'homme, il est fait mention au paragraphe 40 d'informations qu'auraient reçues l'ONUCI faisant état de traite d'enfants à des fins d'exploitation économique et sexuelle dans le sud du pays, et d'actes de tortures et de mauvais traitement de la part d'éléments des Forces nouvelles et des chasseurs traditionnels dozos dans le nord. De même, l'on peut lire au paragraphe 61 de ce rapport que la persistance des violations des droits de l'homme est extrêmement préoccupante et que les dirigeants des Forces nouvelles et le commandement des forces de défense et de sécurité ivoiriennes sont tenus d'y remédier et de faire régner la discipline dans leurs unités.

Le rapport du Secrétaire général de l'ONU est un document de référence et les observations qui y sont contenues doivent être étayées par des faits précis, vérifiables par tous. Les fonctionnaires de notre

Organisation doivent travailler sur des faits et non sur des allégations colportées ça et là. Moi aussi, je reçois régulièrement des informations faisant état de corruption de certains officiels de l'ONUCI, notamment du bureau des droits de l'homme, dans le but de mentionner certaines affirmations dans leurs rapports en vue de ternir l'image du Gouvernement. Je n'ai cependant jamais fait figurer ces informations dans un document officiel parce que je ne suis en possession d'aucune preuve; le faire serait risqué de ma part.

Ma délégation demande donc solennellement aux fonctionnaires de l'ONUCI d'observer un peu plus de rigueur au moment de la confection de leurs rapports, parce qu'il y va de la réputation d'un État et de tout un peuple qui sont prêts à corriger leurs fautes pourvu que celles-ci soient basées sur des faits vérifiables par tous.

Le second point de mon intervention concerne les sanctions. L'Accord politique de Ouagadougou, entériné par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine, a demandé, en son paragraphe 6.4, au Conseil de sécurité de l'ONU de lever immédiatement les sanctions individuelles frappant les acteurs de la crise ivoirienne. Au paragraphe 6.1.2 de ce même Accord, les signataires demandent une autorisation spéciale immédiate d'importer les armements légers nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité publique.

Près de huit mois après la signature de l'Accord de Ouagadougou, aucune de ces mesures d'accompagnement, à la charge des Nations Unies, n'a été exécutée. Au contraire, c'est un projet de résolution anachronique demandant la prorogation des sanctions pour une année supplémentaire qui circule en ce moment.

Ceux qui se faisaient la guerre hier sont les meilleurs amis aujourd'hui. Le Premier Ministre Guillaume Soro était, il y a deux jours, le samedi 20 octobre, l'invité de Charles Blé Goudé dans la région natale du Président Laurent Gbagbo. La guerre est terminée en Côte d'Ivoire. Si le but recherché par l'imposition des sanctions était de parvenir à la réconciliation et à la fin de la guerre, pourquoi les maintenir aujourd'hui? Existe-t-il un autre objectif que veut atteindre l'ONU en maintenant ces sanctions alors que le contexte de l'année 2007 est totalement différent de celui de 2004, date à laquelle a été adoptée la résolution 1572 (2004)? Comment peut-on reprendre, en octobre 2007, le contenu et le ton de la résolution 1643 (2005) adoptée en décembre 2005?

Malgré la compétence et la bonne volonté de nos amis de la délégation française, qui initient les projets de résolution sur la Côte d'Ivoire, ma délégation propose, à l'instar du Président Alpha Oumar Konaré, une relecture créative du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies en prenant acte du fait régional. La paix en Côte d'Ivoire est venue des fils et des filles de Côte d'Ivoire avec la facilitation d'un Chef d'État de la sous-région Ouest-africaine et le soutien de l'Afrique. Le Conseil de sécurité comprend trois membres africains. Pourquoi ne pas leur laisser l'initiative des projets de résolution sur la Côte d'Ivoire? Il faut se rappeler qu'en 2004, l'idée des sanctions contre la Côte d'Ivoire est partie de l'Union africaine. Aujourd'hui, la CEDEAO et cette même Union africaine demandent la levée de ces sanctions. Pourquoi la France s'acharne-t-elle donc sur la Côte d'Ivoire et certains de ses acteurs politiques? L'objectif est-il de les punir? Si c'était le cas, alors l'on se trouverait dans un cas d'entorse à l'esprit et à la lettre de la Charte.

J'aimerais terminer mon intervention en reprenant, encore une fois, les propos du Président Konaré qui disait, le 25 septembre dernier dans cette même salle (voir S/PV.5749), qu'il faut que nos partenaires laissent les Africains gérer leurs propres affaires et que leur appui financier, quelle qu'en soit l'importance, ne donne pas droit à n'importe quelle intervention ou comportement.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 10.